

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 JUIN 2012**

Délibération
n° 2012.06. 73.B

Médiathèque
d'Agglomération :
marchés
d'acquisitions des
fonds documentaires
et prestation de
reliure et
d'équipement -
12 lots

LE VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 juin 2012**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2012**DELIBERATION
N° 2012.06. 73.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD****MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION : MARCHES D'ACQUISITIONS DES FONDS DOCUMENTAIRES ET PRESTATION DE RELIURE ET D'EQUIPEMENT - 12 LOTS**

En 2009, dans le cadre du projet de médiathèque d'agglomération, le service de préfiguration du futur équipement a été créé :

- avec un budget d'investissement de 2,5 millions d'€ TTC pour une période allant de 2009 à 2014 afin de procéder à l'acquisition des fonds,
- dans le respect des 31 485 K € TTC prévus pour l'autorisation de programme.

Pour remplir ses objectifs, le service de préfiguration a mis en œuvre un plan d'achat massif pour constituer les collections jusqu'à fin 2012 et un plan d'équipement et de consolidation des ouvrages:

Aujourd'hui la médiathèque entre dans la dernière phase de constitution de ses collections avant son ouverture. Il est donc proposé de mettre en place un plan d'acquisitions documentaires et d'équipements de 45 000 documents pour la période 2013-2014.

La consultation sera découpée en douze lots ayant pour objet :

- la fourniture de livres neufs - non scolaires – adultes et jeunesse, de partitions et de méthodes musicales, de méthodes d'apprentissage des langues, de CD, de DVD et de BluRay pour la Médiathèque du GrandAngoulême - lots 1 à 9,
- la consolidation, la protection, l'équipement et la mise en valeur des documents acquis par la Médiathèque du GrandAngoulême (imprimés, livres-CD, méthodes de langues, CD, DVD et BluRay) – lots 10 à 12.

A ce titre, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, lancée en application des articles 10, 33, 56 à 59 et 77 du code des marchés publics. Il s'agira de marchés à bons de commande sans minimum ni maximum avec les estimations et la décomposition suivantes :

Lot	Désignation	Montant estimatif annuel	
		2013	2014
1	Livres d'actualités (romans & documentaires)	8 500 € HT	8 500 € HT
2	Fonds local & actualité régionale	5 100 € HT	5 100 € HT
3	Littérature générale et documentaires pré-équipés (lot incluant livres en grands caractères)	199 500 € HT	131 100 € HT
4	Livres et livres CD pour les enfants	50 000 € HT	25 000 € HT
5	Bandes Dessinées Adultes & Jeunesse	60 000 € HT	20 000 € HT
6	Livres en langues étrangères et méthodes de langues	34 000 € HT	3 400 € HT
7	Partitions de musique et méthodes d'apprentissage musical	25 500 € HT	2 550 € HT
8	CD (musique et livres audios)	28 500 € HT	18 000 € HT

9	DVD & BluRay fiction & documentaires	77 000 € HT	35 000 € HT
10	Reliure, plastification et prestations d'équipement (livres, CD, DVD...)	53 650 € HT	18 870 € HT
11	Fourniture de matériel pour l'équipement des documents	5 000 € HT	5 000 € HT
12	Fourniture de matériel RFID	5 214 € HT	5 835 € HT

Les lots seront attribués par marchés séparés.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 5 juin 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir ainsi que les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que chaque marché sera conclu pour une durée allant du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013, et qu'il sera ensuite renouvelable en 2014 par reconduction expresse.

D'IMPUTER la dépense au budget principal :

- pour les lots 1 à 10 – articles 2188- rubrique 321
- pour les lots 11 et 12 – articles 6068 – rubrique 321.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 28 juin 2012	Affiché le : 28 juin 2012